

FICHE FORMATION - CAP

CAP Agricole jardinier paysagiste

Apprentissage – formation en alternance

Public concerné, prérequis, conditions d'accès

- Vous avez terminé votre classe de 3ème
- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*
- Vous souhaitez
 - Apprendre un métier
 - Obtenir un diplôme professionnel reconnu
 - Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
 - Sécuriser votre parcours de formation
 - Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : sauf conditions particulières : 13 semaines de formation (455 heures) par an au sein du lycée pendant la période scolaire.

Résumé de la formation :

Le CAP Agricole Jardinier Paysagiste forme des professionnels capables d'aménager, entretenir et valoriser les espaces verts et paysagers.

La formation alterne enseignements théoriques en centre et stages en entreprise ou en exploitation agricole.

Elle prépare à exercer dans différents environnements : collectivités, entreprises de paysage, jardins publics, etc.

Accessible après une classe de 3e ou un niveau équivalent, elle se déroule généralement en 2 ans en formation initiale.

Métiers visés : (4 métiers maximum) (source France compétences, types d'emplois accessibles)

Jardinier paysagiste

Ouvrier paysagiste

Employé de parcs et jardins

Technicien de maintenance d'espaces verts

Résumé du métier (source France Compétences secteur d'activités):

Le jardinier paysagiste aménage, entretient et embellit les espaces verts et paysagers.

Il utilise des outils manuels ou motorisés, plante des végétaux, taille, tond, et peut participer à la création de massifs floraux.

Il travaille souvent en extérieur, par tous les temps, et peut intervenir dans des parcs, jardins, zones urbaines ou rurales.

Ce métier demande de l'autonomie, une bonne condition physique et une sensibilité artistique pour la conception d'espaces verts.

Objectifs (source FC objectifs et contextes de la certification) :

Maîtriser les techniques de plantation, de tonte, de taille et d'entretien des espaces verts.

Apprendre à utiliser et entretenir les matériels et outils de jardinage et de paysagisme.

Comprendre les bases de la gestion des sols, des engrais et des produits phytosanitaires.

Participer à la réalisation d'aménagements paysagers simples (massifs, allées, clôtures).

Acquérir les bases en dessin technique et lecture de plan pour suivre un projet paysager.

Développer des compétences en communication clientèle et travail en équipe.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement sur chantier.

Être capable de s'adapter aux conditions climatiques et contraintes terrain.

Préparer aux certifications complémentaires comme le CACES® ou le permis B.

Permettre l'accès à la vie active ou à une poursuite d'études en Bac Pro Aménagements Paysagers.

Contenus (source FC compétences attestées) :

Enseignements professionnels :

Année 1 et 2

Conduite des travaux paysagers 150 h 180 h

Utilisation des matériels 70 h 60 h

Connaissance des végétaux 60 h 50 h

Étude des sols et supports de culture 40 h 30 h

Dessin technique et lecture de plans 30 h 30 h

Enseignements généraux :

Année 1 et 2 :

Français-Histoire-Géographie 70 h 60 h

Mathématiques et sciences 70 h 60 h

Langue vivante (anglais) 30 h 30 h

EPS 30 h 30 h

Prévention santé environnement 20 h 20 h

Prérequis pour intégrer la formation

Être âgé de 16 à 29 ans (en formation sous statut scolaire ou apprentissage)

Avoir suivi une classe de 3e ou un CFG

Avoir un projet professionnel en lien avec les métiers du paysage et de l'aménagement

Disposer d'une bonne capacité physique et d'un intérêt pour le travail en extérieur

Savoir utiliser les bases de l'informatique pour les cours complémentaires

Coût :

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est **gratuite** pour l'apprenti,

Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

Poursuite d'étude :

Possibilité d'intégrer une 1ère Bac Pro en fonction des places disponibles, un certificat de spécialisation, un autre CAP en un an..

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Validations(s) : Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 3 (CAP)
+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38386/>

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s):

NSF 214 – ROME A1202 - A1203

FORMACODE 21046 – RNCP38386

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Renseignements et inscriptions :

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan ifpra-valo@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A